



Conseil communal
Penthelaz

Penthelaz, le 27 septembre 2005



Séance du 26 septembre 2005

Composition du bureau

Monsieur Jean-François Perusset, président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jean-Claude Andrey, scrutateurs.
Madame Denise Rochat, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

Monsieur Jean-François Perusset, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public présent.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 47. Excusés : MM. D. Chapuis, J.-M. Rochat, Gilbert Python.

PV de la séance du Conseil du 20 juin 2005 : la lecture n'en est pas demandée. La discussion est ouverte. Point 2, siège vacant revient au GIP, par conséquent, il n'y a pas de propositions des groupes.

La parole n'est plus demandée et le PV est adopté compte tenu de la modification ci-dessus, sans avis contraire ni abstention.

Information du bureau

M. Perusset demande la nomination d'une commission pour la révision du Règlement du Conseil.

Le Président donne lecture de la lettre de démission de la secrétaire du Conseil, avec effet au 31 décembre 2005.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Communications de la Municipalité

M. François Delessert, Syndic, débute en parlant du découpage des districts. La Municipalité opérerait pour la division en 9 districts, soit la variante "1" : 8 districts, plus la division du "Grand Lausanne". L'ARC préconise la création de 4 à 5 "régions". Cette éventualité exige une modification de la Constitution, mais permet de tenir compte des intérêts (économie, transports, électoraux, etc.) et donnerait un peu de temps.

M. Delessert, Syndic, annonce que le prochain Conseil est fixé au 12 décembre 2005.

M. René Nicolet, Municipal, donne réponse à la demande de Mme S. Berthoud. Il n'a pas été jugé utile de couper la haie à l'angle Beau-Site - Place Centrale. Par contre, il est prévu d'y faire un marquage. Le TCS a procédé à plusieurs contrôles de vitesse à 5 endroits (sortie côté Daillens, sortie direction Lussery, entrée côté Lussery, Route de la Gare et Route de la Vuy). Le détail des relevés apparaîtra dans le rapport de gestion.

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que les nouveaux quartiers seront équipés de "moloks" pour la récolte des ordures ménagères. Dans la mesure des possibilités, ces containers pourraient également être installés dans certains quartiers existants. La maison Borgeaud de Cossonay, qui a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule, serait à même d'assurer ces transports.

Coupe de bois : cette année, des plantes seront abattues à gauche des cibleries, ainsi qu'au-dessous du Pont de la Venoge (rive gauche) et en lisière de forêt (côté Route de Lausanne). La coupe des résineux commencée l'an dernier sera reprise, d'autant plus que le marché est un peu meilleur.

Tridel : dans les délais; les essais débiteront en janvier 2006, le tunnel sera prêt en automne 2006. D'ici là, les transports se feront par la route.

Valorsa : Un certain nombre de balles rondes ont dû être stockées suite à des problèmes à l'usine des Genevriers.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Municipale, demande la nomination d'une commission pour les statuts ARAS (Association régionale de l'action sociale).

2. Rapport de la Commission des finances concernant la demande d'un crédit pour la pose d'une clôture (mise en conformité du Camping de Penthalaz)

M. S. Zürcher, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

M. Perusset, Président, précise qu'il s'agit d'une information. L'objet n'est donc pas soumis au vote.

3. Rapport de la Commission relatif à la réfection et transformation de l'immeuble route de Daillens 2 (ancien collège) (préavis no 55-2005)

M. A. Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal No 55 – 2005, où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'immeuble Rte de Daillens 2
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de Fr. 259'000.— TTC pour la réalisation de ces travaux
3. d'amortir, en une seule fois, cet investissement par prélèvement sur le fonds de réserve pour bâtiments communaux (9.282.19)
4. de payer le montant total par la trésorerie du fonds de réserve.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission relatif aux travaux de construction d'une route de desserte dans le plan de quartier « Dessous-la-Ville » (préavis no 56 – 2005)

M. Jean-Claude Andrey, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, hormis l'intervention de M. Wittwer qui souhaite que les convocations parviennent suffisamment tôt aux membres des commissions.

Le Président donne lecture des conclusions :

La Commission, après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 56-2005, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

prend acte :

1. qu'un nouveau plan sera établi par le bureau RLJ ingénieurs Conseils SA pour la création du carrefour sur le Cheminet faisant la liaison entre les deux plans de quartier
2. que ce dossier sera présenté pour examen préalable aux services des routes et de la mobilité puis soumis à l'enquête publique.

décide :

3. d'adopter partiellement, en application de l'art. 59 LATC, le plan d'affectation routier concernant la construction d'une route de desserte dans le plan de quartier « Dessous-la-Ville » (partie débutant à la route de la Gare et s'arrêtant au début du Cheminet).

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Rapport de la commission relatif à l'achat d'un véhicule utilitaire (tracteur Holder)
(*préavis no 57 -2005*)

M. P.-A. Ischi, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal no 57 - 2005, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement du tracteur Carraro Tigretrac
2. par à l'achat d'un véhicule utilitaire de marque Holder, modèle MultiPark C 2.42 Turbo
3. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 93'000.— TTC pour cet achat
4. d'amortir le solde net (après déduction de la reprise du tracteur Carraro)
 - par prélèvement sur le compte budgétaire 430.311 par CHF 50'000.— prévu à cet effet
 - par prélèvement sur le fonds de réserve 9.281.02 du montant nécessaire pour solder l'achat
5. de payer le montant net par la trésorerie courante

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission relatif à la réalisation d'une nouvelle conduite reliant la prise d'eau de Dailens au réservoir des Charrières et la mise en conformité du réservoir des Charrières
(*préavis no 58 – 2005*)

M. F. Bussy, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis Municipal no 58 - 2005, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1.- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'eau potable entre la station distributrice de Dailens et le réservoir des Charrières
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 690'000.— TTC pour la réalisation de ces travaux
3. de financer l'investissement net par recours à l'emprunt
4. d'amortir le solde net sur une durée de 30 ans.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Rapport de la Commission relatif au projet de mise en séparatif des eaux claires (EC) et eaux usées (EU) du tronçon « chemin du Mont-Blanc – route de la Gare (préavis no 59 – 2005)

M. Y. Jauner, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée
Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal no 59 - 2005, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif EC/EU du tronçon Ch. du Mont-Blanc - Route de la Gare
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 250'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- 3) de financer l'investissement net par recours à l'emprunt bancaire
- 4) d'amortir le solde net sur une durée de 30 ans.

Résultats du vote : Le préavis est accepté, avec un avis contraire et une abstention.

8. Rapport de la Commission des finances relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2006 (préavis no 60 – 2005)

M. J.-L. Dupuis, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.
Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

vu le préavis municipal n° 60 - 2005, ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants :

1. De maintenir le taux d'imposition à 77,0 % de l'impôt cantonal de base pour l'année 2006 :
 - l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers
 - l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales

- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
2. Ne pas modifier les autres postes de l'arrêté d'imposition.
 3. Abaisser le taux de l'intérêt de retard de 4 % à 3,5 % l'an.
 4. Maintenir l'amende pouvant atteindre 5 fois le montant de l'impôt soustrait.

Résultats du vote : Le préavis est accepté, moyennant une abstention

9. Propositions individuelles.

○ **Nomination d'une commission ARAS "Association régionale de l'action sociale"**

♦ Proposition de M. Y. Jauner, pour le Groupe Socialiste et sympathisants :

Membres : MM. Didier Bratchi, Bernard Morel; Mme D. Von der Mühl, suppléant

♦ Proposition de M. P.-A. Epars pour le GIP :

Membre : M. Naïm Ben Khelifa; M. Didier Chapuis, suppléant

♦ Proposition de Mme I. Gay-Crosier pour le groupe radical-libéral :

Membres : Mmes Laurence Fischli, I. Gay-Crosier; M. C. Chabloz, suppléant

Ces propositions sont acceptées.

○ **Nomination d'une commission Révision du Règlement du Conseil**

♦ Proposition de M. Y. Jauner, pour le Groupe Socialiste et sympathisants :

MM. Didier Bratschi, Yves Jauner

♦ Proposition de M. P.-A. Epars pour le GIP :

MM. André Borgeaud, Pierre-Alain Epars

♦ Proposition de Mme I. Gay-Crosier pour le groupe radical-libéral :

M. Claude-Alain Zbinden, Mme Isabelle Gay-Crosier

Ces propositions sont acceptées avec une abstention et un avis contraire.

❖ M. P.-A. Epars demande un changement pour la commission de recherche en eau potable :

M. A. Mast sera remplacé par M. Ch. Gardel qui devient membre; M. A. Borgeaud sera membre suppléant.

❖ Mme I. Gay-Crosier relève la mauvaise visibilité à la sortie du parking de la Place Centrale. Elle propose que la première place soit réservée aux deux roues, de manière à élargir la visibilité.

M. R. Nicolet, Municipal, déclare que l'opération est prévue, vu le nombre de motos qui y stationnent.

❖ M. A. Gatto a constaté que le miroir, à la sortie de Venoge-Parc est en très mauvais état. M. Nicolet déclare que "Nexans" a déjà été informé. Le message sera transmis une nouvelle fois..

❖ M. Y. Rochat, Municipal, demande si la visite de Tridel intéresserait les membres du Conseil (fin octobre ou début novembre). Renseignements seront pris (voir si cela serait possible un samedi). Une trentaine de membres pourraient se libérer en semaine.

Il est 21 h. 25 lorsque le président clôt la séance.

J.-F. Perusset
Président

D. Rochat
Secrétaire

